



Agir pour
la biodiversité



Communiqué interassociatif

GESTION DE L'EAU DU BASSIN DU CLAIN

Les conditions de la participation des associations au PTGE Clain

Fontaine-le-Comte, 20 février 2024

Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin du Clain a été lancé officiellement le 5 février 2024. Nous rappelons que nos associations, impatientes de voir un PTGE à l'échelle de ce bassin, avaient lancé un PTGE d'initiative citoyenne deux ans plus tôt avec une forte participation du public. Voilà le PTGE officiel... Mieux vaut tard que jamais !

Le pilotage par le Conseil Départemental de la Vienne du PTGE Clain n'était pas le choix des associations. Vienne Nature, la LPO Poitou-Charentes, l'Union Fédérale des Consommateurs de la Vienne et la Confédération paysanne de la Vienne avaient fait connaître leur inquiétude sur ce portage par un communiqué de presse le 28 septembre 2023 ([voir à ce lien](#)). Il est regrettable que la Préfète de bassin n'ait pas confié le PTGE à un co-portage avec, notamment, les traitants d'eau et les syndicats territoriaux milieux aquatiques.

Le rôle d'un PTGE est d'élaborer des solutions d'adaptation au changement climatique qui sécurisent l'eau potable, assurent la reconquête du bon état des cours d'eau et des nappes souterraines, et permettent les usages économiques dont l'irrigation agricole. Le PTGE doit se fonder sur la base scientifique de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) achevée en 2022.

Dans un contexte où les 3/4 des habitants de la Vienne sont alimentés par une eau non potable (non conforme) au robinet sans aucune solution à court et moyen termes et où les assecs des cours d'eau se comptent par centaines de kilomètres chaque été, nos associations représentent l'intérêt général. Par conséquent, nous avons des arguments à faire valoir dans ce PTGE.

Nous participerons à l'élaboration d'un PTGE Clain sous réserve des DEUX conditions suivantes :

- La validation de l'étude scientifique HMUC dans son intégralité ;
- Une représentation à parts égales des trois domaines eau potable-milieux-usages dans l'instance de décision.

La Confédération paysanne, la LPO Poitou-Charentes, l'UFC Que-Choisir et Vienne Nature